2ème PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Bonaventure peut modifier le contenu de son Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil de la MRC ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2021-04 a été donné le 17 mars 2021 ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC ont eu en main le 2ème projet de Règlement numéro 2021-04 ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC renoncent à la lecture du 2ème projet de Règlement numéro 2021-04 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Marcel Boudreau

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de la MRC que le 2ème projet de Règlement numéro 2021-04 modifiant le Règlement numéro 2015-05 (Règlement de zonage) des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le Feuillet 2 de 5 de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2015-05 (Règlement de zonage) des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, est modifié au niveau de la Zone à dominance loisir extensif 10-L par l'ajout dans « autres usages permis » de l'usage particulier 7414 « Centre de tir pour armes à feu ».

Article 2

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 21 avril 2021 à 20h00 au Centre Communautaire Jean-Guy Poirier de la municipalité de Saint-Siméon;.

François Bujold
Directeur général et secrétaire-trésorier

Éric Dubé
Préfet

ANNEXE A
du
2ème PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

Feuillet 2 de 5
de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone
faisant partie intégrante du Règlement numéro 2015-05 (Règlement d zonage)
des Territoires non organisés (T.N.O.)
Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure

(Ci-jointe à la page suivante)

GROUPES ET SOUS-GROUPES Numéro de zone »»»	8-F	9-F	10-L	11-L	12-L	13-L
1 - RÉSIDENTIELLE						
10 - Logement						
1001 - Habitation unifamiliale						
1002 - Habitation bifamiliale						
1003 - Habitation multifamiliale						
11 - Chalet ou maison de villégiature	11	11	11	11	11	11
12 - Maison mobile, roulotte						
1211 - Maison mobile habitable à l'année						
1212 - Roulotte résidentielle saisonnière	1212	1212	1212	1212	1212	1212
15 - Habitation en commun						
19 - Autres immeubles résidentiels (pourvoirie, camp de chasse, camp forestier, etc.)	19	19	19	19	19	19
2 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE						
20 - Industrie d'aliments et de boissons						
21 - Industrie du tabac						
22 - Industrie de produits en caoutchouc et en plastique						
23 - Industrie du cuir et de produits connexes						
24 - Industrie textile						
26 - Industrie vestimentaire						
27 - Industrie du bois						
28 - Industrie du meuble et d'article d'ameublement						
29 - Industrie du papier et de produits connexes						
3 - AUTRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE						
30 - Imprimerie, édition et industrie connexes						
31 - Industrie de première transformation						
32 - Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)						
33 - Industrie de la machinerie (sauf électrique)						
34 - Industrie du matériel de transport						
35 - Industrie de produits électriques et électroniques						
36 - Industrie de produits minéraux non métalliques						
37 - Industrie de produits du pétrole et du charbon						
38 - Industrie chimique						
39 - Autres industries manufacturières						
4 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS						
41 - Chemin de fer et métro						
42 - Transport par véhicule moteur (infrastructure)						
43 - Transport par avion (infrastructure)						
44 - Transport maritime (infrastructure)						
46 - Terrain et garage de stationnement pour automobile						
47 - Communication, centre et réseaux						
48 - Services publics (infrastructure)						
49 - Autres transports, communications et services publics (infrastructure)						
5 - COMMERCIALE						
50 - Centre commercial et immeuble commercial						
51 - Vente en gros						
52 - Vente au détail de produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme						
53 - Vente au détail de marchandise en général						
54 - Vente au détail de produits de l'alimentation						
55 - Vente au détail d'automobiles, d'embarcations, d'avions et de leurs accessoires						
56 - Vente au détail de vêtements et d'accessoires						
57 - Vente au détail de meubles, de mobiliers de maisons et d'équipement						
58 - Hébergement et restauration					58	
59 - Autres activités de ventes au détails					*	
6 - SERVICES						
60 - Immeubles à bureaux						
61 - Finance, assurance et service immobilier						
62 - Service personnel	*	*	*	*	*	*
63 - Service d'affaires						
64 - Service de réparation						
65 - Service professionnel	*	*	*	*	*	*
66 - Service de construction						
67 - Service gouvernemental						
68 - Service éducationnel	*	*	*	*	*	*
69 - Services divers					*	
7 - CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS						
71 - Exposition d'objets culturels						
72 - Assemblée publique						
73 - Amusement	*		*	*	*	*
74 - Activité récréative	*		*	*	*	*
75 - Centre touristique et camp de groupe	*		*	*	*	*
76 - Parc	*		*	*	*	*
79 - Loterie et jeux de hasard, loisir et autres activités culturelles	*		*	*	*	*
8 - PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES						
80 - Bâtiment agricole	*	*	*			
81 - Agriculture	*	*				
82 - Activité reliée à l'agriculture	*	*				
83 - Exploitation forestière et services connexes	83	83	83	83	83	83
84 - Pêche, chasse, piégeage et activités connexes	84	84	84	84	84	84
85 - Exploitation minière et services connexes	85	85				
89 - Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles	89	89				
AUTRES USAGES PERMIS	801 *	801 *	801 *	801 *		801 *
	7499 *	7499 *	7499 *	7499 *		7499 *
	4712 *	4712 *	7414**			
	5834*					
USAGES NON PERMIS						
Nombre d'étages						
Marge de recul avant (en mètres)	6,1	6,1	7,6	7,6	7,6	7,6
Type d'entreposage extérieur						
NORMES SPÉCIALES :						
AMENDEMENTS : RÈGLEMENT NUMÉRO	* 2021-03	* 2019-04	* 2019-04	* 2019-04	* 2019-04	* 2019-04
			**2021-04			

TERRITOIRES NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU LEBLANC - PLAN DE ZONAGE - TNO-PLAN-2020-06

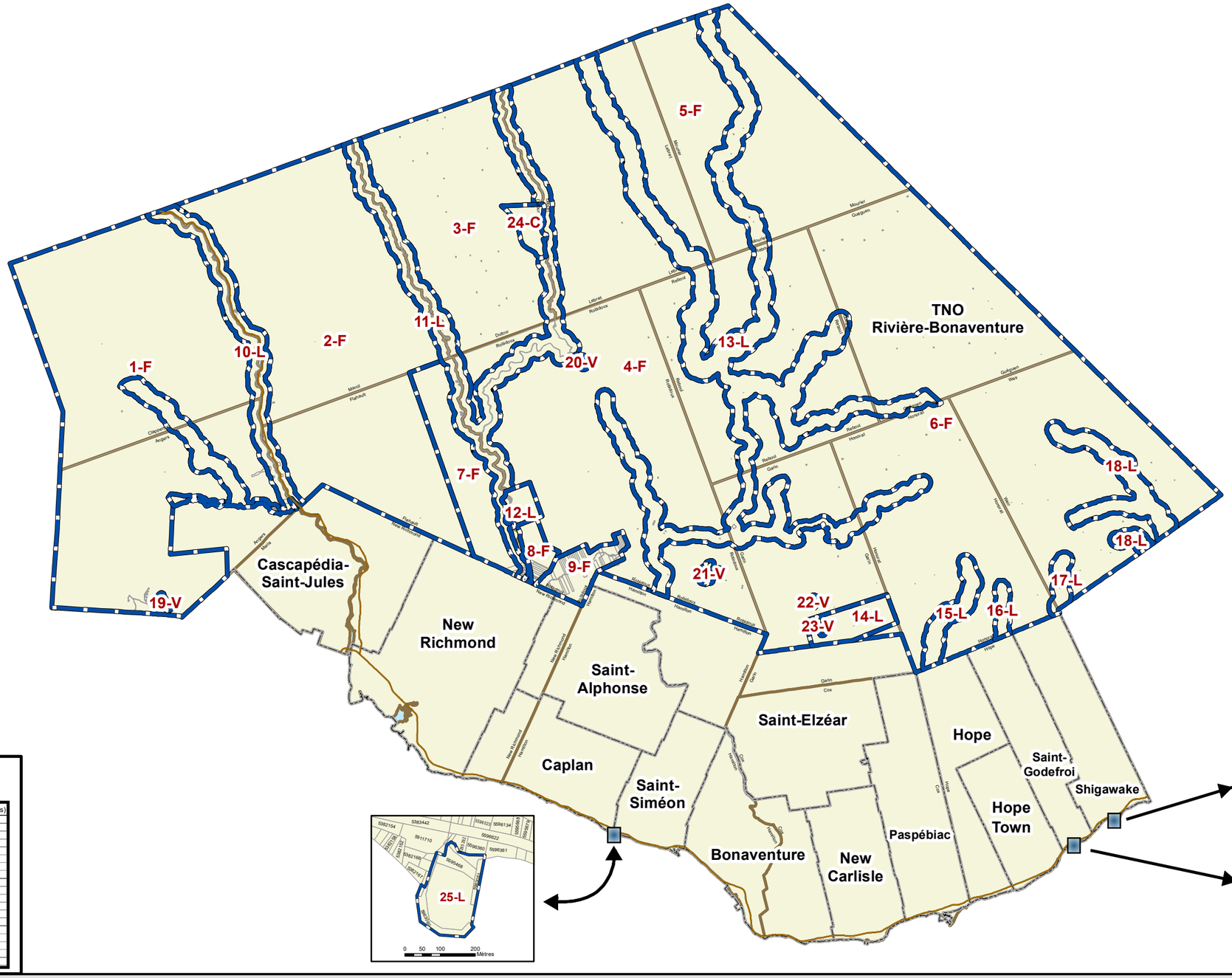

Ce plan fait partie intégrante du
Règlement de zonage numéro 2015-05
TNO Rivière-Bonaventure et Ruisseau Leblanc

Règlement	Zone(s) touchée(s)	Règlement	Zone(s) touchée(s)
2020-06	26-L et 27-L		

Dominance :

C : ZONE DE CONSERVATION

L : ZONE DE LOISIR EXTENSIF

F : ZONE FORESTIÈRE

V : ZONE DE VILLÉGIATURE

Légende

- Limite de lot
- Limite de canton
- Limite municipale
- Ruisseau et cours d'eau
- Réseau routier
- Limite de zone
- 0000 Numéro de zone et dominance
- 0000 Numéro de lot
- Lac et rivière

0 5 10 20 Km

MRC de BONAVENTURE

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés - Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Ministère des Ressources Naturelles du Québec. MRC de Bonaventure, service de la géomatique, juin 2020.